Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Salle de sport forfait à l'année facilité de paiement

Par Visiteur

Bonjour,

je me suis inscrite dans une salle de sport avec un forfait de 902? pour l'année, donc a cela ils mon fait une facilité de paiement de 90.20? par mois. malheueusement je ne peut plus allée a la salle de sport a cause de ma formation de mon futur travail et étant donné que je suis en difficulté d'argent:

- je suis en formation pour travail dans un LIDL a coté de chez moi mais la formation paier par l'ANPE est rémunéré que dans 4 mois.

- j'a des facture a paier (mon téléphone, ...)

- je doit vendre ma voiture pour pouvoir m'en sortir financierement.Ce qui entrainera forcement mon empechement d'aller a la salle de sport, car la salle de spor n'est pas a coté de chez moi.

Du coup je ne vais plus a la salle de sport et donc n'utilise plus leurs produits et autre appareils.

je vous demande donc de me faire savoir si il y as un moyen de resilier mon contrat avec cette salle de sport. Et récupéré mes chèques.

cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

je me suis inscrite dans une salle de sport avec un forfait de 902? pour l'année, donc a cela ils mon fait une facilité de paiement de 90.20? par mois. malheueusement je ne peut plus allée a la salle de sport a cause de ma formation de mon futur travail et étant donné que je suis en difficulté d'argent:

- je suis en formation pour travail dans un LIDL a coté de chez moi mais la formation paier par l'ANPE est rémunéré que dans 4 mois.

- j'a des facture a paier (mon téléphone, ...)

- je doit vendre ma voiture pour pouvoir m'en sortir financierement.Ce qui entrainera forcement mon empechement d'aller a la salle de sport, car la salle de spor n'est pas a coté de chez moi.

Du coup je ne vais plus a la salle de sport et donc n'utilise plus leurs produits et autre appareils.

je vous demande donc de me faire savoir si il y as un moyen de resilier mon contrat avec cette salle de sport. Et récupéré mes chèques.

Malheureusement, conformément à l'article 1134 du Code civil, il n'existe aucun moyen pour résilier le contrat conclu avec la salle de sport. Le seul moyen pour vous en sortir serait de négocier un dédommagement à la salle de sport en contrepartie de quoi, ils renonceront au contrat que vous avez conclu avec eux.

Par exemple, vous leur proposer deux cents euros et en échange, ils annulent le contrat et vous rendent vos chèques.

Très cordialement.

Par Visiteur

Que peut il faire si je fait opposition a tout les cheques que je leurs est donner pour réglé l'inscription?

cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

que peut il faire si je fait opposition a tout les cheques que je leurs est donner pour réglé l'inscription?

Et bien, ils peuvent agir contre vous en faisant une injonction de payer auprès du juge de proximité, sans compter que la banque vous prélèvera des frais pour opposition abusive sur chèques bancaires.

Très cordialement.

Par Visiteur

Oui mais vous ne pensez pas que devant un juge c'est une logique de ne plus allez a la salle de sport et de reprendre ces cheques etant donner que je n'utilise pas leur bien et leurs locaux je ne leurs fait pas de frais et je ne m'en fait pas egalement ?

et si il ne veulent pas d'arrangement comme vous m'avez conceillé de faire pour les 200? je n'est pas de solution que de paié tout l'abonnement jusqu'a la fin ?

merci

Par Visiteur

Chère madame,

oui mais vous ne pensez pas que devant un juge c'est une logique de ne plus allez a la salle de sport et de reprendre ces cheques etant donner que je n'utilise pas leur bien et leurs locaux je ne leurs fait pas de frais et je ne m'en fait pas egalement ?

La mission des juges est d'appliquer le Droit et le Droit est particulièrement clair sur cette question: Vous avez conclu un contrat qui vous engage durant toute l'année. Si vous ne souhaitez pas aller à la salle de sport, ce n'est pas pour autant que vous avez juridiquement le droit de récupérer votre chèque.

Très honnêtement, votre dossier n'a aucune chance devant un juge.

et si il ne veulent pas d'arrangement comme vous m'avez conceillé de faire pour les 200? je n'est pas de solution que de paié tout l'abonnement jusqu'a la fin ?

Malheureusement oui.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci beaucoup de vos conseils

merci